

la lettre électronique du Chantier

... sommaire

édito par Alain Régnier, calendrier, actualité : plan grand froid et mise à l'abri, dossier : les TD du Chantier, actualité du Chantier : mise en oeuvre du plan de relance, actualité européenne, brèves, le point sur : l'intermédiation locative - le dispositif "Solibail"

... calendrier

9 janvier

Déplacement du préfet délégué général à Bastia en Haute-Corse

15 janvier

Signature du protocole de coordination de la veille sociale en Île-de-France (cf. brèves)

21 janvier

Rencontre-débat entre les associations d'aide aux personnes sans-abri ou mal logées de la Seine-Saint-Denis et le préfet délégué général

27 janvier

Visite du préfet délégué général en Gare du Nord à Paris, avec le directeur des gares et la mission solidarité de la SNCF

28 janvier

Réunion de travail du préfet délégué général avec la Feantsa en vue de la préparation de la conférence européenne de consensus sur le sans-abrisme

4 février

Deuxièmes rencontres des correspondants départementaux du Chantier

5 & 6 février

Déplacement du préfet délégué général en Alsace (Colmar, Mulhouse, Strasbourg)

... édito

La vague de grands froids de ce début d'année nous a rappelé, s'il en était besoin, l'urgence de trouver des réponses pour tous ceux qui sont en situation de grande exclusion. Le plan de relance de l'économie française annoncé le mois dernier par le Président de la République, notamment dans son volet "hébergement et logement", mais aussi le débat ouvert autour de la mise à l'abri des personnes à la rue par grand froid, sont autant de perspectives de réflexions collectives ou de mise en chantier de solutions alternatives pour guérir notre société d'un mal d'un autre siècle. J'ai été missionné sur ces deux questions pour coordonner, d'une part, la mise en oeuvre concrète des différents aspects du volet "hébergement - logement" du plan de relance et, d'autre part, pour conduire un groupe de réflexion réunissant autour de la table l'Etat et les associations sur la question de la mise à l'abri. La tâche de mon équipe, relayée par les services de l'Etat central ou local, est lourde. Mais la dynamique est engagée et les premiers résultats sont là.

Que 2009 soit synonyme d'avancées concrètes sur ces questions, tel est mon vœu le plus cher.

Bonne et belle année à tous.

Alain Régnier,
Préfet, délégué général du Chantier



Chantier national prioritaire 2008-2012 pour les personnes sans-abri ou mal logées

Alain Régnier, préfet, délégué général, et toute l'équipe du Chantier national prioritaire pour l'hébergement et l'accès au logement des personnes sans-abri ou mal logées...

... vous souhaitez une bonne année 2009

Chantier national prioritaire 2008 - 2012 pour l'hébergement et l'accès au logement des personnes sans-abri ou mal logées
Services du Premier ministre - 72, rue de Varenne - 75007 Paris - tél. 01 42 75 53 73 - fax. 01 42 75 80 40 - contact.cnppl@pm.gouv.fr



... actualité

Mise à l'abri : le débat est ouvert...

Cet hiver, le débat a été ouvert de savoir si, dans certains cas, il serait opportun de contraindre les personnes sans domicile fixe à rejoindre des hébergements. La question se pose pour des périodes extrêmes de grand froid. A la demande du Premier ministre, Alain Régnier a été chargé de conduire la discussion avec les associations, qu'il a rencontrées à 3 reprises sur ce sujet. Il a proposé de procéder à une évaluation partagée du protocole de prise en charge en période hivernale, instauré depuis 2003. Les équipes de travail de rue vont être interrogées, et le point de vue des personnes sans abri sera recueilli. De plus, une expérimentation est en cours avec le Samusocial de Paris, pour renforcer la présence médicale dans les équipes mobiles, grâce à l'engagement de médecins retraités. Enfin, une étude sur le parcours des personnes mortes à la rue et les circonstances de leur décès est en cours d'élaboration. A l'occasion des travaux de ce groupe de réflexion piloté par le préfet délégué général, il a bien été rappelé que contrairement aux idées reçues, on meurt tout autant en hiver qu'en été à la rue, et en outre que beaucoup de décès surviennent dans les périodes de redoux, après des grands froids qui ont affaibli les organismes, ce qui appelle à la plus grande vigilance.



... le dossier

Présentation des « TD » du Chantier national prioritaire

En octobre 2008, le préfet délégué général a demandé au ministère des Affaires étrangères d'interroger une dizaine d'ambassades sur les politiques mises en oeuvre en faveur des personnes sans-abri ou mal logées dans leur pays de résidence. L'objectif : étudier les expériences étrangères afin d'en tirer des enseignements pratiques pour la France. Ces travaux nourriront par ailleurs l'étude comparative sur les politiques en Europe que le ministre du Logement vient de confier au professeur Julien Damon.

A travers une série de « TD » (télégrammes diplomatiques), le Chantier national prioritaire vous propose de découvrir comment d'autres pays répondent au sans-abrisme.

Première étape : le Danemark

Les outils d'observation

Depuis 2007, une enquête destinée à recenser les sans-abri est conduite tous les 2 ans sur une semaine en février, à l'aide d'un questionnaire envoyé aux acteurs au contact des publics. Le premier recensement en 2007 a permis de dénombrier 5 200 sans-abri, dont 3/5 dans l'agglomération de Copenhague. Le deuxième aura lieu en février prochain.

La gouvernance

Le ministère des affaires sociales est en charge de cette politique, mais dans ce pays fortement décentralisé, les 98 municipalités jouent un rôle primordial dans la mise en oeuvre. Ce sont elles qui ont légalement la responsabilité d'apporter soutien et assistance aux personnes en difficulté, en coopérant avec le milieu associatif.

Les structures d'accueil et d'hébergement

Les hébergements temporaires sont variés : foyers d'urgence, auberges, logements de transition... L'objectif est que le passage vers un hébergement durable soit le plus rapide, la transition étant facilitée par le fait que les communes disposent pour cela d'au moins 25% des logements vacants des sociétés de logement social. Le Danemark conduit par ailleurs depuis 1999 un programme intitulé « Freak houses for freak people », consistant à offrir des solutions de logement atypiques à des publics atypiques.

Une stratégie globale sur 4 ans

Après le programme « Notre responsabilité à tous » engagé en 2002 et prolongé en 2006, le gou-

>>> lire la suite page 3

... news européennes et internationales

La Commission européenne vient de lancer le processus qui doit aboutir à l'organisation d'une conférence de consensus sur le sans-abrisme en 2010, année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Elle a confié le soin d'en assurer la préparation et le secrétariat général à la fédération européenne des associations nationales d'aide aux sans-abri (Feantsa). Cette initiative répond à la demande qu'avaient exprimée en novembre dernier les ministres du logement des 27 Etats membres. La ministre française Christine Boutin était également intervenue en ce sens auprès de la Commission européenne. Cette manifestation qui devrait avoir lieu sous présidence belge au second semestre 2010 restera comme un des acquis de la présidence française. Le préfet Alain Régnier est en lien avec la Feantsa pour suivre les travaux de préparations de la conférence de consensus, une première réunion de travail ayant eu lieu le 28 janvier à Bruxelles.

>>> **suite de la page 2**

vernement danois a lancé en 2008 une nouvelle stratégie sur 4 ans en faveur des sans-abri (2008-2011) avec un budget total de 90 millions d'euros. Huit collectivités locales particulièrement touchées sont associées à cette stratégie qui comprend quatre objectifs principaux :

- réduire le nombre de sans domicile fixe n'ayant d'autre recours que de dormir dans la rue ;

Vous retrouverez les TD du Chantier en rubrique "news européennes et internationales" dans nos prochains numéros.

- trouver des solutions spécifiques pour les jeunes sans domicile ;

- limiter la durée de séjour dans les centres d'accueil si possible à 3-4 mois pour les personnes capables de s'installer dans leur propre logement en recevant un soutien adapté ;

- proposer des solutions de logement pour les personnes sortant de prisons, d'établissement de soins ou d'unité de traitement.

... **actualité du Chantier**

La mise en oeuvre du "plan de relance de l'économie française" annoncé par le Président de la République

Comme nous l'évoquions dans notre précédent numéro, le plan de relance de l'économie française annoncé par le Président de la République prévoit de nouvelles mesures fortes en faveur de l'hébergement et du logement, pour un montant global de 1,760 milliard d'euros :

- **construction de 30 000 logements sociaux "PLUS" et "PLAI"** supplémentaires en deux ans (340 millions d'euros), auxquels s'ajouteront des logements acquis en VEFA (vente en l'état futur d'achèvement) et des logements intermédiaires, soit un total de 100 000 nouveaux logements,

- **aide à 80 000 ménages ayant de faibles ressources**, propriétaires de logements indignes ou à forte dépense énergétique, ainsi qu'aux copropriétés dégradées (200 millions d'euros),

- **rénovation des centres d'hébergement** (80 millions d'euros) et mise en oeuvre de

nouvelles mesures (80 millions d'euros), notamment la mobilisation de 5 000 logements en intermédiation locative, la création de 1 000 places d'hébergement, et l'augmentation de 12 000 à **15 000 de l'objectif du nombre de places à ouvrir en maisons-relais.**

- **recapitalisation d'Adoma à hauteur de 37 millions d'euros** pour la réalisation de projet d'hébergement et d'insertion par le logement.

Sont aussi prévus le **soutien à l'accession à la propriété** (800 millions d'euros), et l'accélération du programme de rénovation urbaine (200 millions d'euros, assortis également d'une dotation exceptionnelle de 350 millions d'euros pour des projets prêts à démarrer en 2009).

Enfin, **20 millions d'euros supplémentaires seront alloués à l'aide alimentaire** notamment pour le développement de la logistique et l'ingénierie de la distribution à destination des personnes les plus démunies.

Signature de la convention "Gochu" en Île-de-France

Le "Groupe opérationnel de coordination de l'hébergement d'urgence" mis en place par le ministre du Logement le 13 novembre dernier a élaboré un protocole d'accord relatif à la coordination de la veille sociale en Ile-de-France. Ce protocole, conclu entre les associations gestionnaires des 115, la Fnars et le préfet de région a été signé le 15 janvier 2009. Il concrétise la volonté des signataires de progresser vers un fonctionnement plus intégré des 115 franciliens à l'échelle régionale, de mieux coordonner leur action et de mettre en commun savoir-faire et connaissances. Le travail se poursuit à travers quatre groupes thématiques qui rendront leurs préconisations opérationnelles pour le début du mois d'avril 2009.

Le pôle national de lutte contre l'habitat indigne rejoint le Chantier !

Nancy Bouché, présidente du pôle national de lutte contre l'habitat indigne depuis sa création en 2002, a quitté ses fonctions en début d'année. Dans la suite logique des missions confiées par le Premier ministre au délégué général du Chantier national prioritaire 2008-2012 pour l'hébergement et l'accès au logement des personnes sans-abri ou mal logées, les équipes du Pôle et du Chantier seront réunies sous la coordination générale d'Alain Régnier. Cela se traduit par une mutualisation des moyens, une installation sur un même site et un pilotage national pour une déclinaison locale des actions conduites par le Pôle, à travers le réseau des correspondants du Chantier.

A paraître prochainement :

Le rapport annuel 2009 de la fondation Abbé-Pierre sur le mal logement en France paraîtra le 3 février prochain.

www.fondation-abbe-pierre.fr



... le point sur : l'intermédiation locative

Solibail.fr LES AVANTAGES LES CONDITIONS S'INSCRIRE LES ASSOCIATIONS | TÉLÉCHARGEMENT | FAQ | PRESSE

Propriétaires ? Solibail s'adresse à vous

Vous disposez d'un ou plusieurs logements situés à Paris ou à la rérégion : Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis ou Val-de-Marne, et vous souhaitez percevoir des loyers mensuels réguliers en toute sérénité. Véritable outil de gestion patrimoniale, ce contrat garanti par l'Etat et géré par des associations conventionnées, vous offre l'assurance du paiement du loyer et des charges sans les contraintes usuelles de gestion d'un bien immobilier. Vous êtes également assuré de récupérer votre logement à la fin du bail, si vous le souhaitez.

Découvrez le dispositif >

INSCRIVEZ-VOUS
Cliquez sur la carte pour découvrir les associations conventionnées de votre département.

92 93
75 94

PRÉFECTURE DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE Agence nationale de l'habitat

Le lancement du dispositif "Solibail"

Afin de pouvoir augmenter l'offre de logements accessibles pour répondre à des besoins que le parc locatif social ne peut pas satisfaire à court terme, le gouvernement a décidé de développer des dispositifs permettant de mobiliser une partie du parc privé. « Solibail » constitue l'une des solutions proposées par l'Etat. Il complète le dispositif « Louez solidaire » mis en oeuvre par la Ville de Paris en 2007. L'enjeu de la location / sous-location est de proposer à des propriétaires de louer leur bien à une association, qui sous-loue elle-même le logement à un ménage.

en savoir plus ? >>> www.solibail.fr - www.anah.fr

L'association joue donc le rôle de médiateur avec le ménage sous-locataire.

Le dispositif, financé par l'Etat au titre du programme « lutte contre les exclusions », apporte un certain nombre de garanties aux propriétaires : le paiement du loyer et des charges, les travaux de remise en état éventuels, la gestion locative, la prise en charge du différentiel entre le montant du loyer (en référence au prix du marché) et ce que le ménage paye effectivement. La mission de prospection est également financée, ainsi que l'accompagnement social.

Solibail a été lancé en décembre 2008 en Ile-de-France. 5 conventions ont d'ores et déjà été passées entre l'Etat et des associations reconnues pour leur savoir-faire dans le domaine de l'insertion par le logement. Elles portent sur 200 logements, destinés à des ménages sortant d'hôtels ou de structures d'hébergement.

Le passage par le dispositif Solibail est limité dans le temps et doit déboucher sur l'accès à un logement ordinaire. Les personnes sous-locataires resteront dans ce « sas » pendant une durée de 18 mois maximum en attendant d'accéder à un logement de droit commun.

Un mois après le lancement, le bilan est certes modeste (une dizaine de logements dont le bail est signé ou sur le point de l'être, 3 familles relogées) mais encourageant. En particulier, la campagne de communication orchestrée par l'Anah - affiches, messages radio, plaquettes - a eu un effet immédiat en termes de propositions de bailleurs potentiels ou de simples demandes de renseignements.

Le plan de relance de l'économie annoncé par le Président de la République en décembre, va permettre de porter à 5 000 pour l'ensemble de la France, le nombre de logements entrant dans le dispositif.

Un appel à projet va être très prochainement lancé pour le déploiement du dispositif Solibail.

la lettre électronique du Chantier est une publication du "Chantier national prioritaire 2008 - 2012 pour l'hébergement et l'accès au logement des personnes sans-abri ou mal logées".

Responsable de la publication : Alain Régnier, Préfet, délégué général

Rédacteur en chef : Manuel Demougeot

Ont collaboré à ce numéro : Marie-Françoise Lavieville, Noémie Houard, Martin Choutet, Guillaume Nungesser

ISSN en cours

n° 2
20 janvier
2009

